



Colis de fin d'année du C E

Par **szumski evelyne**, le **28/12/2016 à 16:28**

Bonjour,

Je prends ma retraite le 31/12/2016, après 15 ans de travail dans cette société, pour l'instant je solde mes congés depuis le 26/11/2016.

Le CE m'a remis mon colis de fin d'année, amputé de mes chèques CADOC sous le prétexte que je n'étais pas présente sur mon lieu de travail en décembre, car je suis en vacances, et que les personnes en congés, maladie, maternité, reçoivent leur colis mais pas les chèques.

Mon cas me semble différent, dans le sens, ou, je n'ai pas le choix, il me faut solder mes congés, avec accord de ma société.

Je reste néanmoins salariée de la société jusqu'au 31/12 inclus, j'ai effectué mon année complète.

Ai-je un recours, car je trouve cela injuste et petit de la part d'une société, envers un salarié qui part à la retraite volontairement.

Merci pour votre réponse.

Respectueusement Evelyne SZUMSKI.

Par **Visiteur**, le **28/12/2016 à 16:42**

Bonjour,

ce n'est pas avec l'entreprise qu'il faut voir cela mais avec le CE ! Et je trouve très étonnant cette façon de faire ? Ne pas remettre ces chèques à l'employé parce qu'il est en congés ?

C'est même douteux ! A mon sens.

Par **P.M.**, le **28/12/2016 à 17:02**

Bonjour,

Vous faites effectivement toujours partie des effectifs de l'entreprise et la décision du Comité d'Entreprise est tout à fait surprenante surtout s'agissant de congés payés...

Il faudrait éventuellement demander la justification de la décision et la délibération du CE sachant que c'est quand même l'employeur qui en est président...

Par **szumski evelyne**, le **28/12/2016 à 17:15**

Bonsoir,

Merci pour vos réponses, je ne vais pas en rester là, et je vais adresser un courrier au CE, (ce n'est pas pour le montant des chèques, 100 €, certes, ça reste une somme et je ne crache pas dessus) mais c'est surtout pour le geste, et afin que d'autres employés ne subissent pas la même chose à l'avenir.